



COMPTES RENDUS DES SORTIES

Samedi 1 mars : Excursion géologique en Famenne

Jean LEURQUIN

Depuis le synclinal de Resteigne, avec la carrière de la Lesse, jusqu'à la klippe du Bois Niau, en passant par le lambeau des Pérées (ou Pairées) et l'anticlinal des Boyés, une première approche de la Famenne frasnogivétienne, sous un ciel si pas flamboyant, à tout le moins clément, qui a permis à la trentaine de personnes présentes au départ de suivre allègrement l'excursion jusqu'au bout ou presque...

1. LA CARRIERE DE LA LESSE A RESTEIGNE

Historique de la carrière

(d'après Blondieau, 1997)

Une première carrière au lieu-dit La Hennire, située au sud, côté château, fut exploitée dans le dernier tiers du XVIIIème siècle, une seconde le fut un siècle plus tard au lieu-dit E Linchamps, à l'opposé de la première, au nord du site actuel. Elles furent réunies progressivement en une seule exploitation qui prit un essor particulier dans les années 1970 à l'initiative de la société Delbrassine.

A partir du 14 septembre 1981, la carrière ne maintient plus qu'une activité réduite et en 1991, la réactivation par la même société provoque des contestations de la part des villageois et des propriétaires de seconde résidence... En septembre 1992, la commune de Tellin refuse le permis d'extraction et contraint la société Delbrassine à restituer la parcelle communale qu'elle louait et qui correspond au niveau le plus bas de la carrière. La société obtempère ... mais introduit le 30 juin 1993 un recours au Conseil d'Etat qui, depuis, n'a pas encore rendu son arrêt. Qui s'en plaindra ?

Nous garons les voitures en bordure de la carrière, près du pont qui enjambe la Lesse, en face du château de Resteigne.

Visite de la carrière

Elle permet d'étudier une coupe géologique du Givétien depuis la Formation des Trois Fontaines (épaisseur : 100 m) jusqu'à la base de la F. du Mont d'Haur (E : 13,50 m) en passant par la F. des Terres d'Haur (E : 75 m), soit une épaisseur globale de 190 m environ sur les 490 m que compte le groupe de Givet au complet.

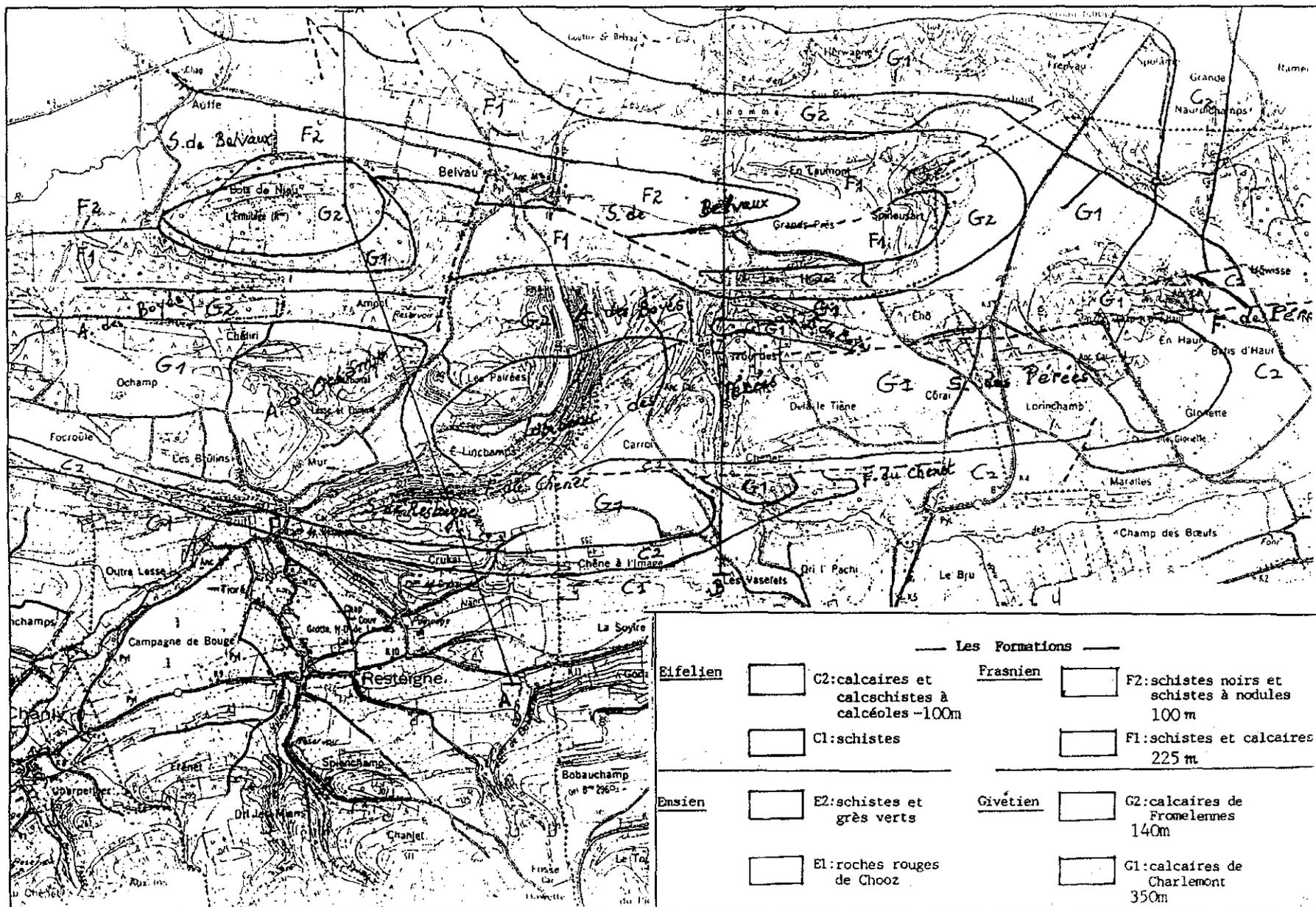
Cette sédimentation givétienne a duré pendant 5 millions d'années, ce qui correspond à environ 1 cm de dépôt par siècle...

Niveau 1 (niveau de la Lesse)¹

A. Eifelien terminal

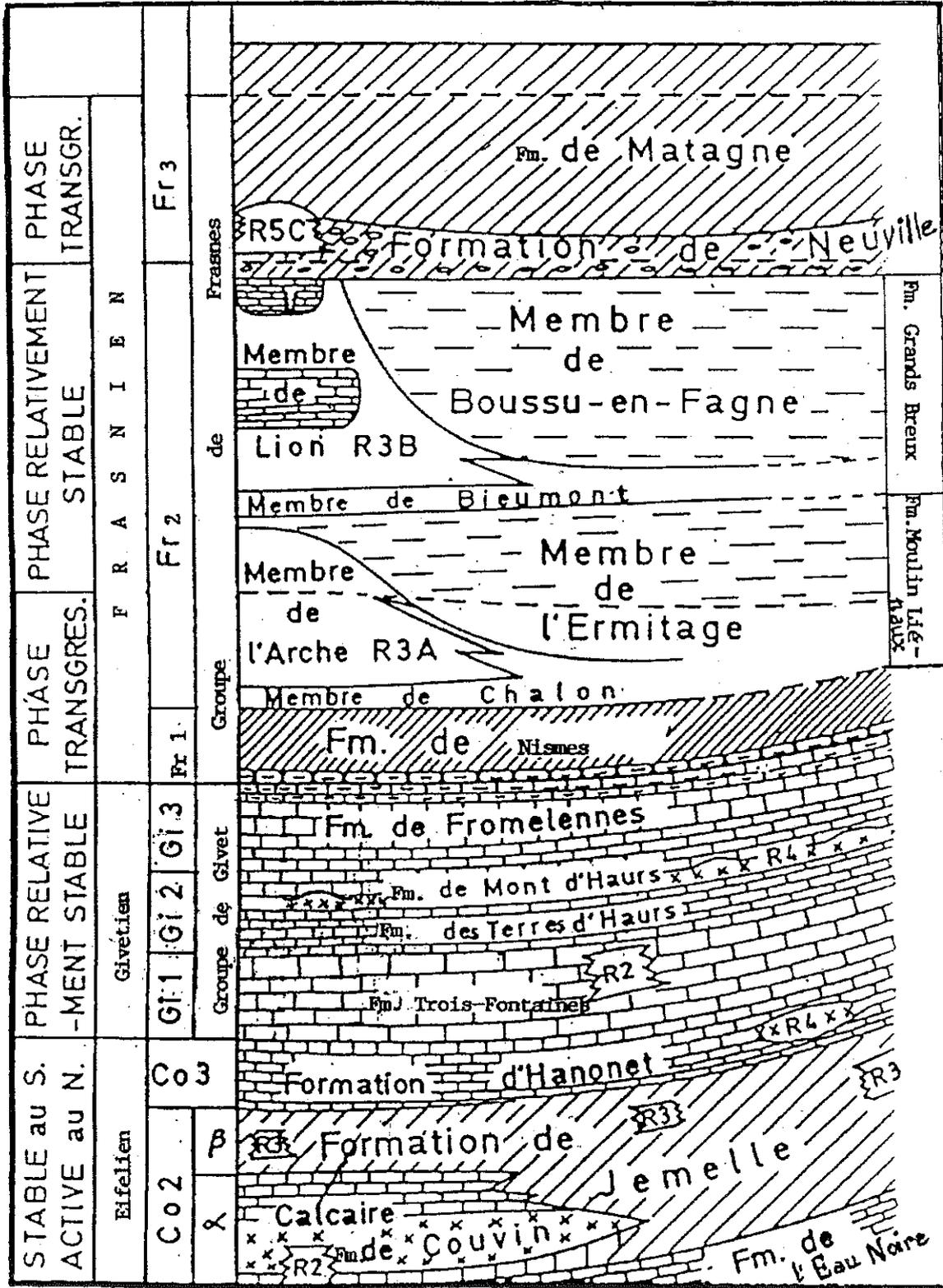
- *F. de la Lomme* (sommet) : l'extrémité ouest de la carrière et le talus du chemin montant exposent des grès calcaireux et des siltites* micacées.

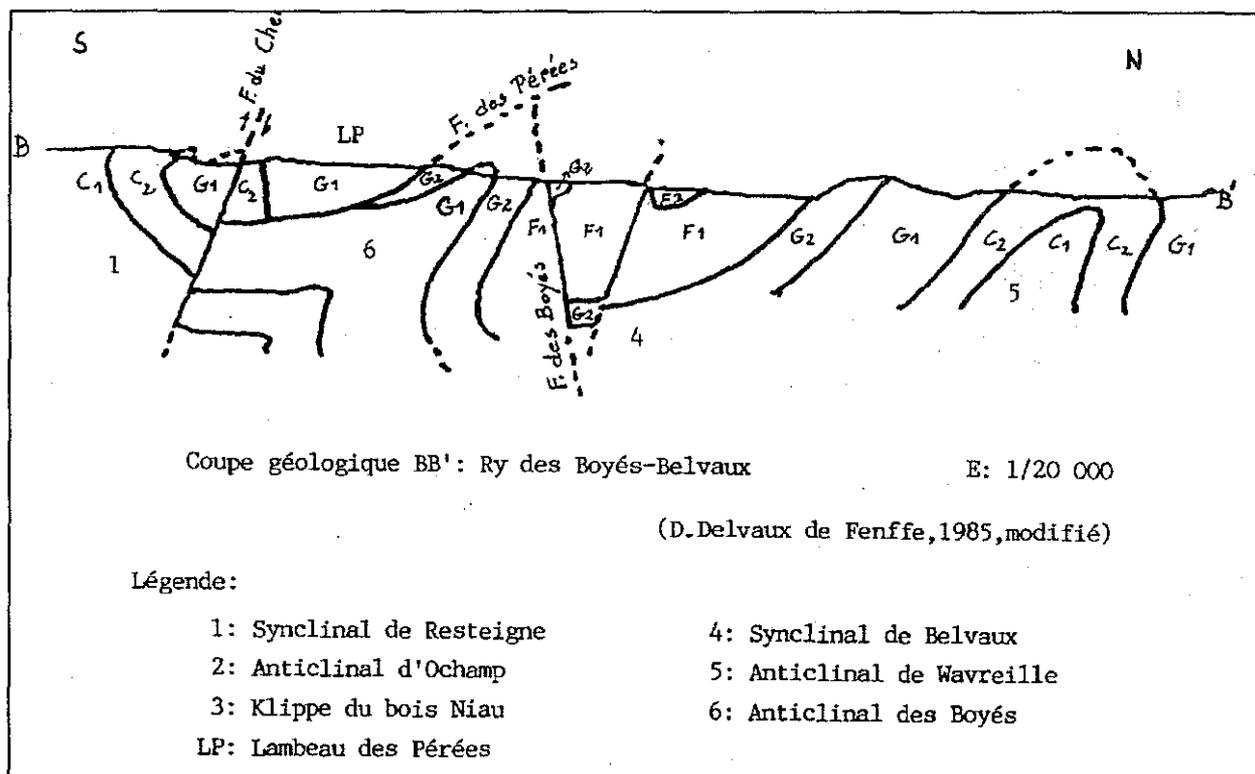
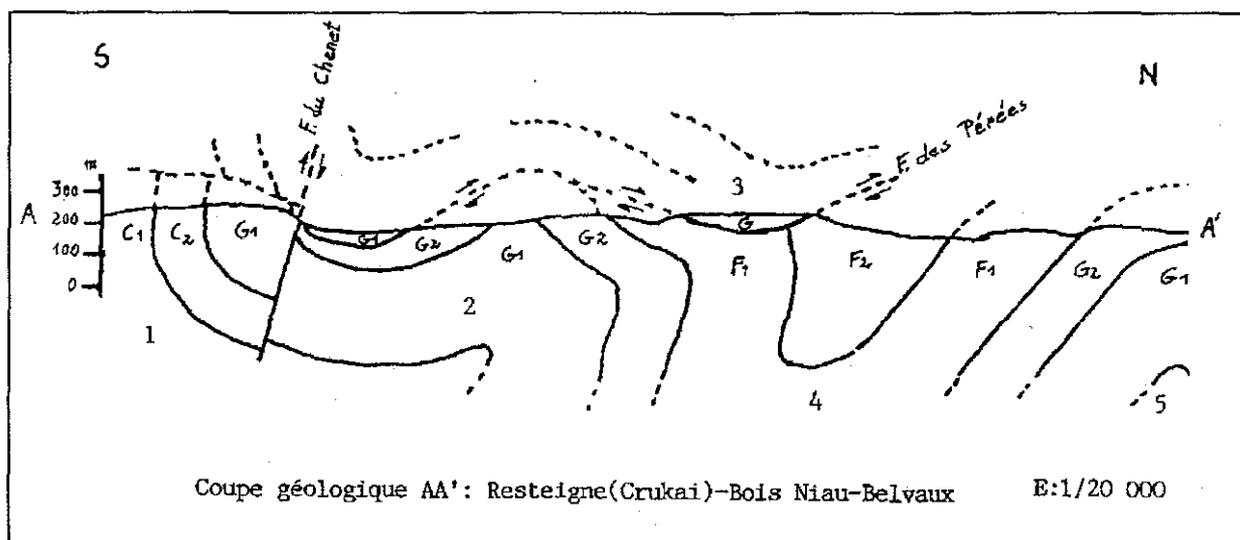
¹ Les * suivant certains mots renvoient au glossaire en fin d'article et les lettres en majuscule suivant certains mots renvoient au schéma du "modèle de reconstitution".



BORD SUD DU SYNCLINORIUM DE DINANT

(F.ROBASZYNSKI, C. DUPUIS, modifié, 1983)



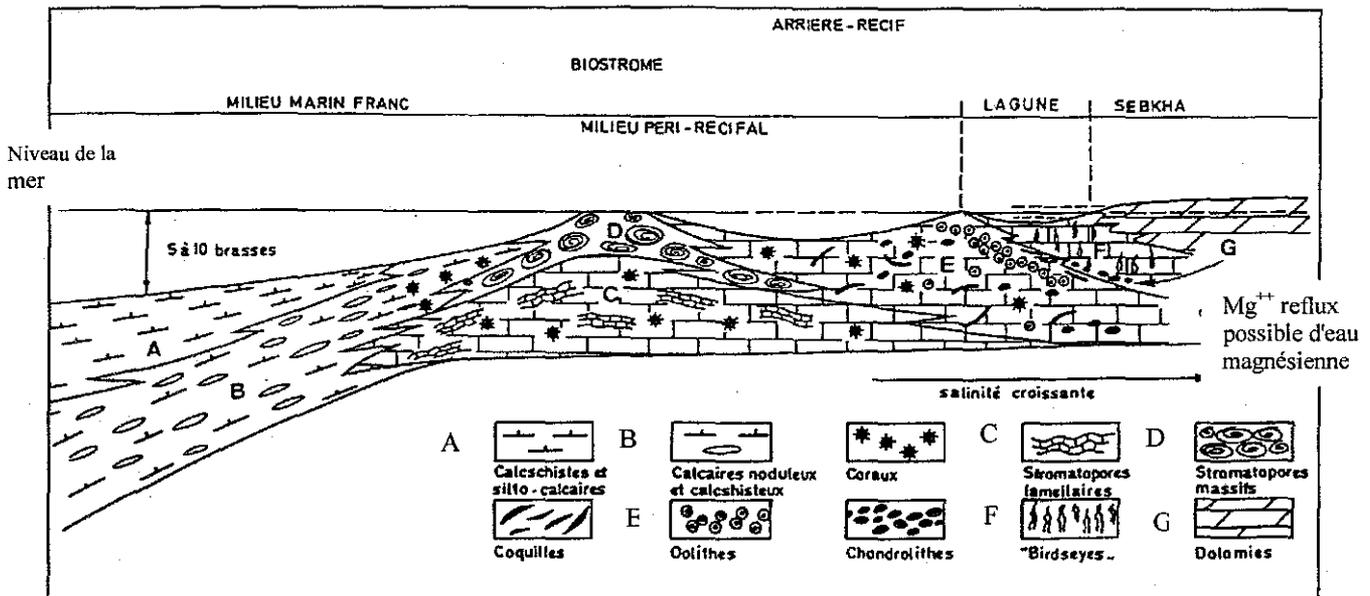


L'avant-récif

* *F. de Hanonet* (épaisseur 75 m) : calcaires* argileux foncés, en lames minces, localement à crinoïdes et brachiopodes (nombreux *Gypidula galeata*); par places, schistes calcareux plaquetés; l'ensemble devient bioclastique* vers le haut (tabulés lamellaires et branchus, rugueux solitaires, stromatopores lamellaires).

Cette sédimentation (A + B) est effectuée sur une rampe, dans un milieu calme et plus profond que la base givétienne qui suit.

Cette formation marque la fin de la transgression* eifélienne après un court épisode régressif* correspondant à la F. de la Lomme schisto-gréseuse. Elle correspond à un milieu marin ouvert, peu ou pas turbulent, à faible profondeur (10 à 15m).



Modèle de reconstitution du milieu de dépôt du Groupe de Givet. (ERRERA, MANET, SARTENAER, 1972)

Les différents faciès du Groupe de Givet

(voir le modèle de reconstitution)

- A** : calcschistes et roches silto-calcaires * → milieu marin ouvert, peu ou non turbulent, à faible profondeur (5 à 10 brasses *).
- B** : calcaires noduleux et calcaires calcschisteux en bancs minces.
- C** : calcaires impurs, grenus à crinoïdes et stromatopores lamellaires → milieu marin ouvert, péri-récifal, situé sous la zone de turbulence.
- D** : calcaires massifs à stromatopores constructeurs → milieu récifal, turbulent à biostromes.
- E** : calcaires fortement remaniés, lumachelles *, calcaires oolithiques * → milieu d'arrière-récif, turbulent (bancs calcaires grenus, épais à stringocéphales) à non turbulent, en contact occasionnel direct avec le milieu marin, constituant une zone de balancement entre une lagune et une plate-forme turbulente.
- F** : calcaires à "bird eyes" → lagune abritée de l'influence marine directe.
- G** : calcaires dolomitiques, parfois lités, soulignant le passage à un milieu hypersalin de sebkha * périodiquement inondés.

Chacune des formations du Givétien correspond à la répétition d'un phénomène se déroulant en 4 phases :

1. milieu marin ouvert alimenté en matériaux terrigènes abondants (A - B - C).
2. arrêt des apports sédimentaires et mise en place de biostromes traduisant probablement le démantèlement d'une barrière récifale située légèrement plus au sud.
3. comblement d'arrière-récif.
4. sédimentation essentiellement lagunaire (F) ou de sebkha (G).

N.B. Les lettres majuscules renvoient au modèle de reconstitution et aux différents faciès du groupe de Givet (= Givétien).

B. Givétien

* *F. des Trois Fontaines* : il s'agit d'une sole épaisse de 15 m (C) formée notamment de calcaires gréseux et de calcaires francs à crinoïdes qui témoignent de l'installation d'une plate-forme calcaire stable où s'équilibrent subsidence* et sédimentation.

C'est sur cette semelle que va s'édifier un premier biostrome que l'on pourra observer aux niveaux 3 et 4.

Le récif

Niveau 3 : le biostrome n°1 est une formation récifale (D) corallienne, litée, largement étalée sur des kilomètres et interstratifiée dans un complexe sédimentaire; dans ce cas, le récif participe en s'insérant dans les couches avoisinantes; dans son épaisseur de 5 mètres, on trouve des stromatopores massifs et lamellaires, des coraux, des tabulés en position de vie.

L'arrière-récif

Le biostrome est surmonté d'un banc épais, une lumachelle* (E) à stringocéphales.

On reconnaît également des calcaires grenus, pseudo-oolithiques* (E); ces deux faciès, lumachelle et calcaires pseudo-oolithiques, témoignent d'un milieu arrière-récifal, turbulent, en contact occasionnel avec le milieu marin composant une zone de comblement entre une lagune et une plate-forme biostromale située plus avant.

Apparaissent également des calcaires laminés ou laminites* (E) : éléments détritiques disposés en fines lames plus claires, suite à l'action des courants sur fond marin avec dépôts formés lors de tempêtes sporadiques provoquant l'inondation d'une vaste plaine littorale mise à l'abri des marées de pleine mer.

Sur la paroi est de ce niveau, les bancs amorcent une forme synclinale correspondant au bord sud du synclinal de Resteigne dont le bord nord est mis en contact avec le lambeau des Pérées par la faille inverse du Chenet.

Niveau 4

L'arrière-récif (suite)

Au-dessus de la sole à crinoïdes et du biostrome n°1 se développe un ensemble lagunaire (F) d'une vingtaine de mètres d'épaisseur constitué de calcaires noirâtres microcristallins fins à stratification bien accusée provenant du démantèlement de platiers algaires*.

Les différents faciès lagunaires correspondent à des ouvertures vers la plate-forme externe ou vers le bassin.

Dans ce faciès apparaît une faille avec, dans le compartiment est, un plissement très bien marqué où s'est localisée une association minérale (blende, galène, pyrite, chalcopryrite) d'origine hydrothermale.

On peut également y suivre la courbure synclinale des couches rattachées au bord sud du synclinal de Resteigne.

On peut poursuivre la coupe géologique au niveau 1 dans la partie est de la carrière, après avoir traversé le niveau 2.

On voit se développer des édifices pseudo-oolithiques* (E) représentés par des calcaires grenus avec de nombreux joints de calcschistes*. Ce faciès témoigne d'une reprise

de la sédimentation en régime transgressif, s'accompagnant de remaniement des sédiments antérieurs ou de ceux en cours de dépôt.

Un troisième et dernier biostrome (E : 5 m) indique un retour de la sédimentation vers un milieu marin ouvert permettant le développement de rugueux, tabulés et brachiopodes.

La *F. de Trois Fontaines* montre ainsi une succession répétitive en 3 étapes de dépôts carbonatés où les faciès lagunaires sont de loin les plus développés (plus de 50% de l'ensemble des sédiments), les limites inférieure et supérieure de la formation étant occupées par des récifs de type biostromal.

Niveau 1

* *Formation des Terres d'Haur* :

Cette formation se compose de trois unités principales qui peuvent témoigner de la faible amplitude des mouvements transgressifs déjà amorcés précédemment, dès le développement des édifices pseudo-oolithiques et qui traduisent la poursuite de la sédimentation dans un milieu toujours protégé, situé sur la partie interne de la plate-forme.

Nous avons perçu deux de ces unités :

+ des calcaires en bancs minces complètement homogénéisés à joints de stratification à peine visibles, représentant d'anciens platiers* algaires situés en milieu abrité, du côté interne de la plate-forme;

+ des calcaires argileux traduisant une sédimentation en milieu réducteur et calme.

Cette formation se distingue donc de la précédente par l'absence de récifs coralliaires et l'importance prise par les calcaires lagunaires (*F*) lors d'un mouvement faiblement transgressif.

* *Formation du Mont d'Haur* :

Sa limite inférieure, la seule perçue dans ce site carrier, est un biostrome massif à stromatopores lamellaires et massifs, brachiopodes, crinoïdes et coraux surmontant les calcaires argileux et noduleux de la *F. des Terres d'Haur*.

2. LE LAMBEAU DES PEREES

Il s'agit d'un synclinal formé dans les calcaires du Givétien inférieur (*anc. F. de Charlemont*), supporté par la faille des Péréés au nord et limité au sud par la faille inverse du Chenet. D'une longueur de 4,5 km et d'une largeur de 650 m, il s'étend depuis les Péréés, entre la route Resteigne-Belvaux et la Lesse, jusqu'au Batis d'Haur, au nord de Bure. Il constitue une couverture partielle du pli en chaise de l'autochtone qui réapparaît plus à l'ouest en formant l'anticlinal secondaire d'Ochamp, complètement enrésiné actuellement.

Introduction :

Le trait le plus marquant de la géologie de la région Resteigne-Han-Rochefort-Jemelle, cartographiée par D. Delvaux de Fenffe (1985), est le chevauchement des Péréés auquel se rattachent la klippe du Bois Niau (Coen, 1977) et le lambeau des Péréés, constitués de couches en position normale qui reposent sur l'autochtone*. Dès lors, ces deux lambeaux de chevauchement pourraient appartenir à une même unité tectonique: *l'unité chevauchante des Péréés*. C'est un chevauchement du sud vers le nord des calcaires mésodévonien, souligné par une surface de translation (la faille des Péréés), plissée de plis droits et recoupée par une faille inverse (la faille du Chenet).

Les racines du chevauchement doivent être recherchées plus au sud, au-delà de la faille du Chenet; il s'agit probablement d'un *décollement* du noyau éodévonien du massif ardennais, favorisé par l'épaisse couche de schistes eiféliens intercalés entre les grès éodévoniens et les calcaires givétiens. La distance comprise entre la faille du Chenet qui délimite l'autochtone eifélien situé plus au sud et la klippe du Bois Niau suggère un déplacement vers le nord de 1.500 mètres.

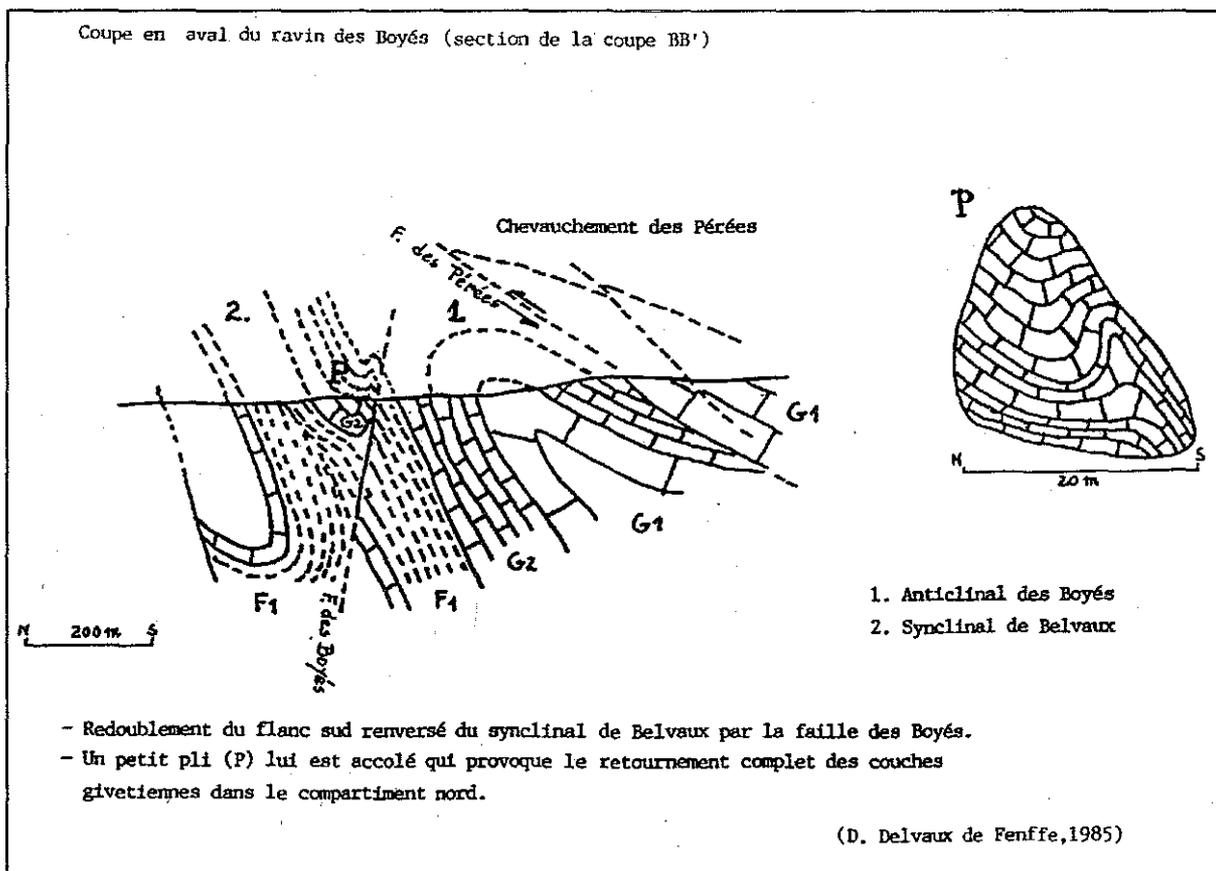
Sa limite sud : la faille du Chenet

Il s'agit d'une faille inverse qui, en provoquant le relèvement du compartiment sud, a amené l'autochtone au niveau d'affleurement. Comme elle disloque le lambeau des Péréas, on peut affirmer qu'elle est postérieure au chevauchement.

Sa limite nord : la faille des Péréas - l'anticlinal des Boyés

Il est conseillé de faire l'observation dans le vallon du ruisseau des Boyés; ce ruisseau prend sa source à la lisière sud du Bois de Wéve, à 850 m au nord de Bure. Dans une direction subhorizontale, sur 3 km, il se dirige vers l'ouest jusqu'au Bois du Chenet, à partir duquel son cours prend la verticale sur 2 km avant de se jeter dans la Lesse au niveau du Rocher de Maupas. Il coupe transversalement le lambeau des Péréas et l'anticlinal des Boyés en traçant une cluse d'un grand intérêt géologique ... et botanique.

Dans le promontoire entre la Lesse et le ruisseau des Boyés, la pente de la faille des Péréas n'excède pas 45° sud. Vers l'ouest, elle acquiert une direction subméridienne tandis que l'amplitude du rejet augmente.



Ce sont des niveaux de plus en plus inférieurs du Givétien inf. (G1) qui viennent au contact des calcaires de Fromelennes (G2) tout en les chevauchant. Ces calcaires supérieurs forment l'enveloppe de l'anticlinal des Boyés, fortement renversé vers le nord; cette grande structure de pli affecte le flanc sud du synclinal de Belvaux. Le contact entre les deux formations n'est pas observable sur le terrain mais les couches à faible pendage du flanc nord du synclinal des Péréés, observées dans la petite carrière de Carroi située en rive gauche du ruisseau, ne peuvent qu'entrer en discordance avec les couches fortement redressées de l'anticlinal des Boyés, définissant ainsi la faille de chevauchement des Péréés. Le long couloir étroit qui remonte le versant enforesté doit probablement correspondre à la ligne de faille.

Immédiatement en aval et toujours en rive droite, la faille des Boyés fait réapparaître les calcaires du Givétien sup. sous la forme d'un piton rocheux qui laisse deviner, dans sa paroi de 20 m de large à la base, un pli dans le flanc sud renversé du synclinal de Belvaux qui est accolé à la faille. Ce pli, qui amène localement à un retournement complet des bancs givétiens supérieurs (G2), est postérieur au grand anticlinal des Boyés.

Entre l'anticlinal des Boyés et ce piton rocheux s'intercale un couloir de 10 m de large, témoin de la faille des Boyés, où apparaissent timidement des fragments de schistes frasniens qui constituent en fait la toute première expression du synclinal de Belvaux.

Il faut savoir que les pelouses calcicoles à séslié et genévrier qui occupent le sommet de l'anticlinal et du piton rocheux ont retenu l'attention des naturalistes régionaux. Aussi, elles font l'objet depuis 2002 de séances de gestion dans le cadre du projet européen Life-Nature, activités qui ont permis d'accentuer l'éclaircissement des crêtes par la coupe d'éléments ligneux de recolonisation, tout en préservant les espèces d'arbrisseaux rares.

A 25m en aval du piton se dissimule une dernière barre rocheuse qui ne permet pas de suivre le mouvement des couches calcaires.

En aval de la pessière qui occupe avec indécence ce joli vallon, face au site d'observation, on aborde le système prairial du synclinal de Belvaux, établi sur les schistes frasniens exposés notamment sur les talus de la grand-route Belvaux-Bure ou dans le chemin de promenades balisées qui relie la carrière de Carroi à la chapelle des Gridgetes.

3. LA KLIPPE DU BOIS NIAU

On aborde le Bois Niau par le sentier de promenade "les étourneaux", venant d'Auffe. Le sentier qui borde le flanc ouest du bois va nous permettre de rencontrer une partie des formations du Frasnien, des plus récentes aux plus anciennes, à même le chemin montant.

Frasnien

* *F. de Matagne* (E : 30 m) : schistes noirâtres non calcarifères se délitant en fines plaquettes avec seulement de loin en loin quelques rares nodules plats.

* *F. de Neuville* (E : 110 m) : schistes à lits de nodules calcaires*et de direction N 260°; c'est dans cette formation que s'intercalent des lentilles récifales de "marbre rouge" (biohermes), comme celle de Saint-Remy à Rochefort.

* *F. des Grands Breux*, qui présente plusieurs faciès (membres) :

** *M. de Boussu-en-Fagne* (E : 80 m) : ce membre se compose de schistes fins à rares lits calcaires, de schistes à lits de nodules calcaires, de schistes et de calcaires argileux en alternance; les minces bancs calcaires bien individualisés se multiplient à l'approche de la *F. de Neuville*; c'est aux abords de ce dernier secteur que se développent des lentilles récifales de calcaire gris comme celle exploitée à la carrière de la Boverie à Rochefort.

** *M. de Bieumont* (E : 18-20 m) : juste avant d'atteindre le sommet de la montée s'amorce un chemin herbeux fermé par une barrière de bois; au-delà de cette barrière, les talus du chemin creux exposent :

- 1) les schistes verdâtres calcarifères de la base du *M. de Boussu-en-Fagne* qui se présentent en dressants renversés à pendage sud, caractéristiques du bord sud du synclinal de Belvaux;
- 2) les calcaires argileux et crinoïdiques avec quelques bancs coralliens du *M. de Bieumont* que l'on retrouve dans le "sentier des étourneaux" en son sommet et au début du replat.

* *F. du Moulin Liénaux* :

** *M. de l'Ermitage* (E : 110 m) : dans le sentier du replat qui contourne le Bois Niau par le sud affleurent des schistes gris-verdâtre avec quelques alignements de nodules et de petits bancs calcaires argileux; mais bien vite la direction des bancs est celle du sentier, toujours N 260°.

* *F. de Nismes* (E : 25 m) : les schistes de cette formation n'affleurent pas ici.

Givétien

Dès que le sentier remonte, le ruissellement des eaux pluviales érode et ravine les calcaires givétiens qui constituent la base de la klippe. Un regard vers le sud offre une vue intéressante sur une crête boisée qui correspond à l'axe de l'anticlinal des Boyés.

Le site de l'Ermitage

En contrebas de la tour en ruines sont exposés des calcaires givétiens régulièrement stratifiés, voire plaquettés, qui constituent les séries inférieures de la *F. de Fromelennes*, présentant un léger pendage sud qui donne donc plus de hauteur à la paroi tronquée qui regarde Auffe. D'autre part, les bancs calcaires plongent de 10° vers l'est, obligeant l'eau vadose* à sourdre à deux endroits au niveau de "l'Autel de la nature" et alimentant notamment la "Fontaine de la rêverie" et deux petits crons de versant en voie de fossilisation.

On emprunte le sentier de promenade "les martinets" qui descend obliquement le versant vers Auffe, dans une direction nord-est. A une centaine de mètres en deçà de la tour, un fossé borde le sentier empierré avec talus où affleurent timidement les schistes frasniens. Des fragments schisteux se retrouvent également dans une souche terreuse de chablis située à proximité. Par contre, sur le versant boisé compris entre ce fossé et la paroi de la klippe, se localisent quelques chablis aux systèmes racinaires entremêlés de blocs calcaires qui montrent l'importance des éboulis à travers le temps. On se trouve donc à cet endroit au contact des calcaires givétiens allochtones* aux couches subhorizontales formant une calotte isolée qui

repose sur les dressants renversés de schistes frasniens plus récents appartenant au bord sud du synclinal de Belvaux.

Cette enclave givétienne en territoire autochtone frasnien représente pour notre petit pays une structure géologique exceptionnelle qui a échappé à la perspicacité de nombreux géologues jusqu'à la nouvelle conception élaborée par M. COEN en 1977, reprise et complétée par D. DELVAUX de FENFFE en 1985.

UN BRIN D'HISTOIRE REGIONALE... L'ERMITE DE RESTEIGNE

Cet être original, dont tous les Resteignois gardent le souvenir, était le fils du seigneur d'Hoffschmidt dont l'ancêtre, originaire de Westphalie, s'est installé comme officier-châtelain au service de la famille d'Arenberg, à Mirwart, au XVII^e siècle.

De cette "dynastie" qui s'est illustrée dans l'histoire de notre pays par l'action politique de quelques-uns d'entre eux, Edmond l'ermite en est resté le plus célèbre par ses excentricités mais aussi par sa philanthropie et sa générosité envers les habitants.

Déçu par l'armée - napoléonienne à l'époque - qui n'est pas son fort (dommage qu'il n'en soit pas de même pour tous les soldats...), déçu aussi par son père qui lui interdit d'épouser la femme qu'il aime et peut-être aussi dans l'impossibilité d'habiter le château de Resteigne où vivait le ménage de sa sœur Louise, il décida, à 29 ans, de se retirer du monde et fit bâtir (à partir de 1815) l'Ermitage au cœur du Bois Niau (alias bois de la Gauderée), sur le territoire d'Auffe.

Sans le savoir, cet homme particulier s'installait sur un terrain géologique tout aussi particulier ! Quoi de mieux, en effet, qu'un îlot calcaire sur socle schisteux, pour abriter un ermite !

L'Ermitage dans son ensemble comprenait 4 ha de terres avec maison-ermitage, tour de "méditation", fournil, four, serre (pour la culture de la vigne...), écurie pour 4 mules, niche pour une meute de chiens, le tout entouré d'une palissade. L'ermitage était donc relatif... d'autant plus qu'il hébergea également une jeune et jolie servante au grand cœur qui "donna", comme on dit, une fille à l'ermite.

Il ne reste aujourd'hui de tout cela que les vestiges de la tour, couverts de poèmes gravés dans la pierre, un "Autel de la Nature", construction située de l'autre côté du bois, dominant le panorama vers Ochamp-Belvaux et gravée elle aussi de vers de Lamartine en hommage à la nature et les vestiges de la "Fontaine des rêveries", source en contrebas de l'Autel, aménagée en abreuvoir à l'époque et actuellement garnie d'un inesthétique cylindre de ciment.

Edmond quitta son ermitage à la mort de son père; il récupéra le château de Resteigne dont il hérita et, s'il maintint ses activités de "dilettante" comme la lecture, la peinture et la chasse, il s'occupa beaucoup des affaires villageoises et devint bourgmestre, montrant sa générosité envers les habitants qui ne l'oublèrent jamais.

Beaucoup d'anecdotes racontent également les facéties et les mystifications dont il était friand, et qui contribuèrent à entretenir le caractère "original" de l'ancien ermite.

Il s'occupa aussi de ses propriétés et acheta le château de Chanly (dont il laissa l'usufruit à sa fille). A sa mort, en 1861, il laissa ses biens à des cousins qui les dilapidèrent : tout dut être vendu et l'ermitage, que l'ermite avait déclaré dans son testament vouloir maintenir, fut abandonné et pillé.

(Source : *L'ermite de Resteigne*, par J. MAQUET-TOMBU)

GLOSSAIRE

allochtone : n.m. et adj. (gr. allos = autre et khtôn = terre) : se dit de terrains qui ont été transportés d'un substratum sur un autre comme le sont les lambeaux de chevauchement ou les nappes de charriage.

autochtone : n.m. et adj. (gr. autos = de soi-même et khtôn = terre) : se dit de terrains qui n'ont pas été sensiblement déplacés par des mouvements tectoniques depuis leur formation.

"bird eyes" (angl. = yeux d'oiseaux) : petites masses de calcite spathique de quelques millimètres, dispersées ou plus ou moins alignées au sein de roches calcaires ou dolomitiques à grain fin. Origines probables : petits terriers, bulles de gaz, fissures de retrait par dessiccation temporaire, plages de recristallisation, ...; elles s'observent généralement dans des dépôts de la zone de battement des marées.

brasse : ancienne mesure de longueur égale à 5 pieds (environ 1,60 m).

calcaire : (lat. calcarius = calx, calcis : chaux) : roche sédimentaire carbonatée contenant au moins 50% de calcite - Ca CO₃ - faisant effervescence à froid avec HCl dilué à 10%. On distingue calcaire pur (95 à 100% de calcite, 5% max. de dolomite) et calcaire dolomitique (10 à 50% de dolomite).

calcaire noduleux ou nodulaire (ou schiste noduleux) : calcaire (ou schiste) formé de nodules plus ou moins alignés, correspondant souvent à des fragments roulés et parfois encroûtés d'organismes pris dans un ciment peu abondant et plus argileux.

calcschistes : plaquettes de calcaire microcristallin à surface satinée.

clastique : (gr. klastos = brisé) : s'applique à une roche constituée surtout de fragments de roches, de minéraux ou de fossiles; le terme est souvent utilisé comme suffixe (ex. biclastique, siliciclastique), il équivaut à "détritique".

dolomie : roche sédimentaire carbonatée contenant 50% ou plus de dolomite = carbonate double de calcium et magnésium - Ca Mg (CO₃)₂; elle ne fait pas effervescence à froid avec HCl à 10%; on distingue les dolomies pures (90 à 100% de dolomite) et les dolomies calcarifères ou calcareuses (50 à 90% de dolomite).

laminite : roche dans laquelle les éléments détritiques sont disposés en fines lames ou lamines, souvent ondulées, parallèles ou obliques; ces structures sont dues à l'action des courants sur le fond marin.

lumachelle : roche sédimentaire calcaire peu cimentée, formée de coquilles entières ou brisées accumulées sur place.

oolithe ou oolite : n.f. ou n.m. (gr. ôon = oeuf et lithos = pierre) : petite sphère de diamètre 0,5 à 2 mm dont le centre est un débris (grain de quartz, fragment de test calcaire, ...) et dont l'enveloppe est formée de minces couches concentriques; les oolithes calcaires les plus courants se forment en milieu marin, parfois lagunaire ou même lacustre, dans des eaux agitées et à faible profondeur (< 12 m).

platier : n.m. : fond sous-marin à surface plane.

pseudo-oolithe : concrétion calcaire dont les enveloppes éventuelles ont été formées essentiellement par une action biologique au départ d'algues filamenteuses, de bryozoaires, de foraminifères; elles ont une allure d'oolithes sans en avoir la structure.

régression : (lat. regressio = retour) : retrait de la mer en deçà de ses limites antérieures, avec émergence de zones plus ou moins vastes.

schiste : toute roche sédimentaire liée à un grain très fin, argileuse ou marneuse; c'est le terme anglais shale qui correspond le mieux à nos "schistes" en tant que roche sédimentaire et non métamorphique comme les schistes ardoisiers ou slates.

sebkha ou sebkra (mot arabe) : en pays désertique ou presque, dépression temporaire occupée par un lac généralement salé où se déposent des sels (chlorures et sulfates alcalins) au rôle économique important puisqu'ils fournissent le sel gemme, le plâtre et la potasse.

silt : n.m. mot anglais désignant une roche meuble dont le grain est compris entre 3,9 μ et 62,5 μ , appartenant à une classe comprise entre celle des argiles et celle des sables; on dit siltite quand la roche est consolidée.

subsidence (lat. subsidere = s'enfoncer) : enfoncement progressif, régulier ou saccadé, pendant une assez longue période, du fond d'un bassin sédimentaire, marin ou non.

transgression (lat. transgressio = franchissement) : avancée de la mer au-delà de ses limites antérieures avec submersion de zones plus ou moins vastes des parties basses des continents.

vadose : adj. (lat. vadosus = guéable) : se dit de l'eau qui percole dans le sous-sol sans faire partie d'une nappe souterraine.

Bibliographie

BLONDIEAU M., 1995. *Minéraux et fossiles de la région de Rochefort, Han-sur-Lesse et de ses environs*, 1995, 59 pp. (adresse : M. Blondieau, 131, Val des Cloches, 6927 Tellin.).

BLONDIEAU M., 1997. *Recherches minières, mines et carrières de Famenne*, 111pp.

COEN M., *La klippe du Bois Niau*. Bull. Soc. Belge Géol., 1977, 86, fasc. 1, pp. 41-44.

DELVAUX de FENFFE D., *Géologie et tectonique du Parc de Lesse et Lomme au bord sud du Bassin de Dinant (Rochefort, Belgique)* 1985, Bull. Soc. belge Géol., 94, fasc. 1, pp. 81-95.

ERRERA M., MAMET B. et SARTENAER P. *Le calcaire de Givet et le Givétien à Givet*, 1985, Bull. Inst. roy. Sc. nat. Belg., 48/1, pp. 1-59.

FOUCAULT A., RAOULT J.F., *Dictionnaire de géologie*. Masson, 1984, 2e éd., 347 pp.

ROBASZYNSKI F., DUPUIS C., *Belgique*. Col. Guides géologiques régionaux, Masson, 1984, 204 pp.

cf également : compte rendu de la sortie du 14/3/1982 "Géologie de la région de Lesse et Lomme" guidée par Damien DELVAUX DE FENFFE (rapporteur : M. EVRARD) dans "Les Barbouillons" Rapport d'activités des Naturalistes de la Haute-Lesse, 1982, pp. 21-28.

NB. Une bibliographie plus complète est à disposition des personnes qui le souhaitent et sera publiée dans le prochain fascicule de géologie envisagé, de même qu'une présentation avec schémas des divers types de fossiles rencontrés.

Samedi 15 mars : A la découverte des polypores et champignons d'hiver à Houyet.

Marc PAQUAY

Un petit groupe motivé d'une dizaine de nos membres était présent à Houyet pour découvrir ces champignons particuliers que sont les polypores et les croûtes.

En ce début de saison, il n'y quasiment que les représentants de ce groupe des Aphyllophorales qui peuvent être l'objet d'observations mycologiques. C'est d'autant plus vrai que le temps froid et sec a sévi en cette fin d'hiver. Même pour les champignons que nous observerons aujourd'hui, ces conditions météorologiques n'ont pas été des plus favorables.

Le parcours prévu - rive droite de la Lesse, versant du Parc royal d'Ardenne - tentera d'arpenter les côteaux les plus ombragés mais pour y arriver, nous commençons par un versant sud-ouest déjà bien exposé aux généreux rayons du soleil. C'est là que nous notons les premiers papillons comme le citron (*Gonepteryx rhamni*) ou le Robert-le-Diable (*Polygonia c-album*) ainsi que les premiers hyménoptères apoïdes : *Bombus terrestris* et *Osmia cornuta*. Peu de polypores sur ce coteau hormis *Trichaptum abietinum* et *Stereum rugosum* sur des bois morts. C'est seulement à l'ombre que nous pourrons noter les premiers Ganodermes (*Ganoderma applanatum*) et quelques autres espèces communes (voir liste et commentaires ci-après).

Dans les zones rocheuses, nous notons la présence de quelques fougères comme *Polystichum setiferum* et *Dryopteris affinis*. Quelques plantes à fleurs se montrent timidement : *Tussilago farfara*, *Glechoma hederacea*, *Cornus mas*, *Anemone nemorosa*, *Vinca minor*; nous remarquons également la présence de *Daphne laureola* (vraisemblablement échappé du parc d'Ardenne) et de nombreux pieds de *Prunus padus* (sans doute l'un des sites les plus représentatifs pour cette espèce dans la région).

Vers midi, en abordant les bâtiments de l'ancienne halte d'Ardenne, en bordure de la Lesse et de la ligne de chemin de fer 150, nous découvrons une belle colonie de *Daldinia concentrica* sur des racines de frêne. Pour moi, ce sera une « coche », c'est-à-dire dans le jargon des ornithologues, la première fois que l'on observe une nouvelle espèce. C'est toujours très captivant quand cela arrive !

Nous poursuivons l'après-midi dans la vallée et sur les versants de l'Ywoigne, ruisseau sauvage coulant parmi les blocs de rochers. C'est un superbe ruisseau, élément paysager d'exception, bien conservé dans cette traversée forestière : espérons qu'il le restera. Au fil de la promenade, le nombre de polypores identifiés augmente. Il s'agira le plus souvent d'espèces assez communes mais, parmi elles, relevons-en deux qui ne sont pas fréquentes :

- *Gloephyllum odoratum* : signalée de Haute Ardenne, cette espèce a été détectée à quelques reprises dans la région de Houyet. Il semble y avoir ici un foyer pour ce beau polypore à odeur de fenouil. Il est trouvé chaque fois sur de très gros chablis ou billons d'épicéa ;
- *Antrodia serialis* : une espèce sans doute plus commune qu'on ne le pense mais méconnue je crois. Elle se présente très souvent sous une forme résupinée et

essentiellement sur la section de coupe de troncs ou billons de bois résineux. Personnellement, je ne la connaissais que sur pin sylvestre et mélèze. Nous l'avons découverte ici sur épicéa.

Olivier nous fera encore remarquer la présence curieuse de *Blechnum spicant*, une fougère des régions tempérées à froides, présente surtout dans les bords des fossés et dans les lieux humides sur sols acides.

Nous clôturons cette belle journée ensemble à Houyet.

ESPECES OBSERVEES - LISTE ET COMMENTAIRES

HYPOCREALES

Hypomyces rosellus : attaque sur *Antrodia serialis*

ASCOMYCOTINA, PYRENOAMYCETIDAE

Hypoxylon sp : sur coudrier

Hypoxylon sp (autre espèce) : sur robinier

Hypoxylon fragiforme : sur souche d'érable sycomore

Xylaria hypoxylon

Xylaria polymorpha : sur bois découpés de hêtre

Daldinia concentrica : sur racines de frêne dépérissant, ancré sur rochers

ASCOMYCOTINA, SARCOSCYPHACEAE

Sarcoscypha jurana/coccinea

APHYLLOPHORALES

Trichaptum abietinum : sur pin sylvestre, chablis sec

Fomitopsis pinicola : sur chablis de bouleau

Piptoporus betulina : sur bouleau mort, sur pied

Hymenochaete rubiginosa : typiquement sur grosses branches tombées de chêne (vieux bois mort, très sec, directement sur le duramen)

Ganoderma applanatum : sur chablis de chêne

Auricularia mesenterica : sur orme mort, vieux, sec

Schizophora paradoxa : sur branches pourries de charme

Polyporus brumalis : sur branchette tombée de chêne

Trametes hirsuta

Trametes gibosa

Trametes versicolor

Gloephyllum odoratum : sur souche et gros billon d'épicéa

Heterobasidion anosum : sur souche d'épicéa

Stereum rugosum : sur coudrier mort

Stereum hirsutum : sur chêne

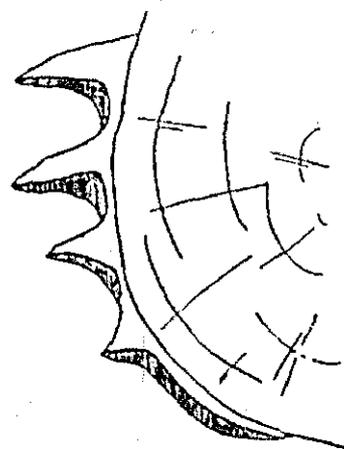
Datronia mollis : sur billons découpés de hêtre

Bjerkandera adusta : sur bois découpés de charme, hêtre, frêne

Daedalea quercina : sur vieille souche de chêne

Polyporus durus (= *varius*)

Antrodia serialis : sur section d'un gros billon d'épicéa



Coupe d'*Antrodia serialis*

TRICHOLOMATACEAE

Strobilurus tenacellus

Samedi 29 mars : Flore bryologique des falaises calcaires au bois Niau de Resteigne

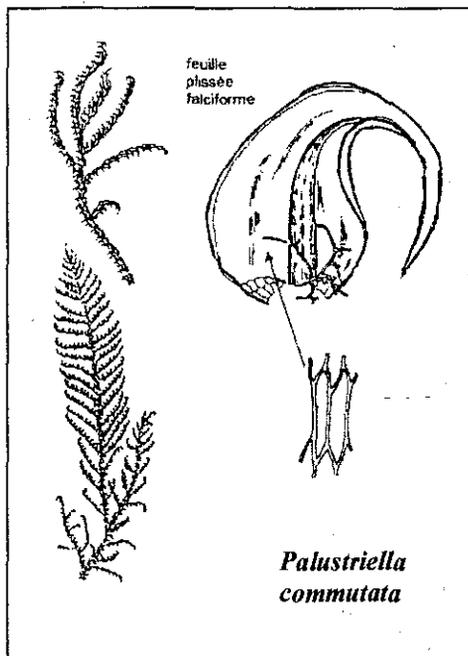
Marie-Thérèse ROMAIN

C'est sous la bénédiction de l'ermite de Resteigne, sous "l'Autel de la nature" et au niveau de la "source des rêveries", que nous entreprenons cette sortie matinale destinée à inventorier les espèces des falaises calcaires de la klippe et celles qui occupent un petit tuf en voie de fossilisation au bas de celles-ci; quelques-unes seront déterminées l'après-midi avec flores, sous la loupe binoculaire et le microscope.

Avant tout, nous regrettons l'absence d'Arlette Gelin, retenue malgré elle à la maison pour raison de santé et nous apprécions la présence de Paul l'après-midi, qui nous a fait bénéficier de son microscope ! A tous deux nos chaleureuses salutations naturalistes !

LA MATINEE

Nous démarrons au niveau du chemin de Niau, à l'entrée de Belvaux et prenons le sentier de bas de versant qui mène directement à la source, au bas des falaises et de "l'Autel de la nature". Cette source semble s'être déplacée depuis l'époque de l'ermite et est actuellement toute proche de la prairie pâturée en contrebas; hélas, le charme de l'endroit est quelque peu réduit par la présence d'un inesthétique bassin en béton, d'ailleurs démantelé, destiné à abreuver le bétail.



Le tuf, petit mais bien présent, est occupé principalement par l'espèce caractéristique de cette formation - espèce participant à l'édification du tuf - qu'est *Palustriella commutata* (= *Cratoneuron commutatum*), reconnaissable à ses tiges incrustées de calcaire et ses feuilles falciformes à grosse nervure (kratos = gros, neuron = nervure).

On y trouve également d'autres espèces calcicoles non inféodées aux tufs, telles *Cratoneuron filicinum*, qui ressemble à l'espèce précédente mais a un aspect plus fin et les feuilles non plissées, *Fissidens cristatus*, *Gymnostomum calcareum*, minuscule acrocarpe, *Pellia endiviifolia*, hépatique à thalle ainsi que *Bryum pseudotriquetrum* aux tiges couvertes d'un feutrage brun rougeâtre et que l'on retrouve aussi bien dans les aulnaies marécageuses acides (pourvu qu'il soit les pieds dans l'eau, il est content, celui-là !). Les blocs exhaussés sont occupés par *Ctenidium molluscum* à l'aspect crépu, *Encalypta streptocarpa* en forme de salade de blé miniature, *Amblystegium serpens* d'allure très grêle, *Anomodon viticulosus* aux brins dressés d'un beau vert doré.

Ce petit tuf, qui n'a rien d'exceptionnel, était anciennement beaucoup plus important puisqu'on retrouve plus à l'est, en grattant le sol, du tuf fossilisé et l'emplacement d'un ancien écoulement dont il reste une petite vallée sèche. Sans doute le captage d'eau a-t-il ici aussi joué son rôle.

L'ancien abreuvoir de l'ermite, vaste rectangle encore bien visible, offre sur ses vestiges de murs une flore bryophytique calcicole très variée et bien représentative, malgré la sécheresse, dont nous retiendrons : *Ctenidium molluscum*, *Anomodon viticulosus*, *Tortella tortuosa*, petite acrocarpe aux feuilles entortillées à sec, *Neckera complanata* en jolies draperies brillantes et *N. crispa* qui s'en distingue par son aspect plus costaud et ses feuilles plissées transversalement, *Encalypta streptocarpa*, *Isoetecium alopecuroides* (= *myurum*), *Schistidium apocarpum* aux capsules dépassant à peine la tige feuillée, *Eurynchium striatum*, *Plagiochila porelloides*, hépatique aux feuilles finement denticulées.

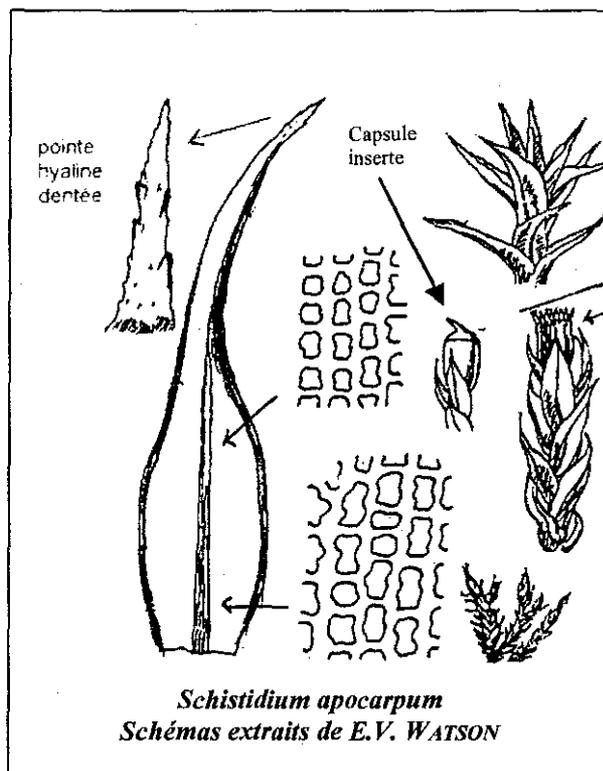
Ajoutons quelques "ubiquistes" comme *Brachythecium rutabulum*, et, dans les petits coins humides et frais : *Plagiomnium undulatum* aux longues feuilles ondulées transversalement, *Fissidens taxifolius*, *Eurynchium praelongum*.

Les falaises calcaires proches, exposées au sud mais ombragées par le bois, offre à nos regards les mêmes espèces calcicoles que nous essayons de reconnaître à leur port et leur allure. Nous y ajoutons *Porella platyphylla*, *Homalothecium sericeum*. Les blocs au sol sont souvent couverts d'une mousse vert jaunâtre brillant, *Taxiphyllum wissgrillii*, que nous hésitons à reconnaître car la sécheresse modifie son aspect et l'odeur de concombre qui le caractérise a disparu...

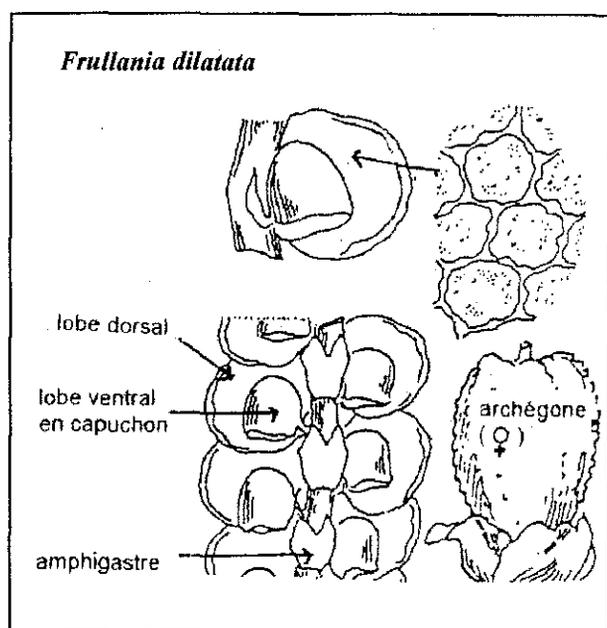
Enfin, retenons quelques épiphytes : *Frullania dilatata*, petite hépatique extraordinaire dont un lobe foliaire a la forme d'un petit sac retourné, *Porella platyphylla*, autre hépatique à feuilles bilobées, *Metzgeria furcata*, hépatique à thalle dichotomique, *Orthotrichum lyellii*, mousse en coussinets et dont les feuilles sont couvertes de propagules filamenteuses brunâtres.

Sous l'impulsion de Jean-Claude, nous remontons le sentier qui mène à l'Autel de la nature, témoin de l'originalité poétique d'Edmond d'Hoffschmidt, ermite de Resteigne, qui fit édifier cette table de pierre face à un panorama magnifique qui l'incita à y graver des vers de Lamartine.

Nous redescendons alors vers le village de Belvaux en cueillant au passage *Thuidium tamariscinum*, jolie mousse malheureusement assez desséchée et *Rhytidiadelphus triquetrus*, la mousse du jardinier, qui d'ordinaire se complaît dans des lieux plus frais !



L'APRES-MIDI



Nous quittons ces lieux romantiques pour aller pique-niquer à Lomppez, au bord d'un chemin, avant de nous lancer dans la détermination ardue de 3 espèces choisies par les participants : *Amblystegium serpens*, *Gymnostomum calcareum*, *Frullania dilatata*.

La flore de Pierrot, dont l'avantage est la langue française, nous a servi de base pour arriver au genre et nous avons poursuivi avec celle de Smith pour déterminer l'espèce avec plus de certitude. Les participants vous diront que ce n'est point facile et que l'on peut parfois faire fausse route... Mais nous y sommes arrivés ! Bravo pour la persévérance !

Quelques acharnés ont voulu fêter cela devant une chope du pays à Wellin avant de se séparer, bien contents de cette journée "laborieuse".

Samedi 5 avril : Recensement des anémones pulsatilles au Tienne des Vignes à Resteigne et au Maupas à Belvaux

Pierre LIMBOURG

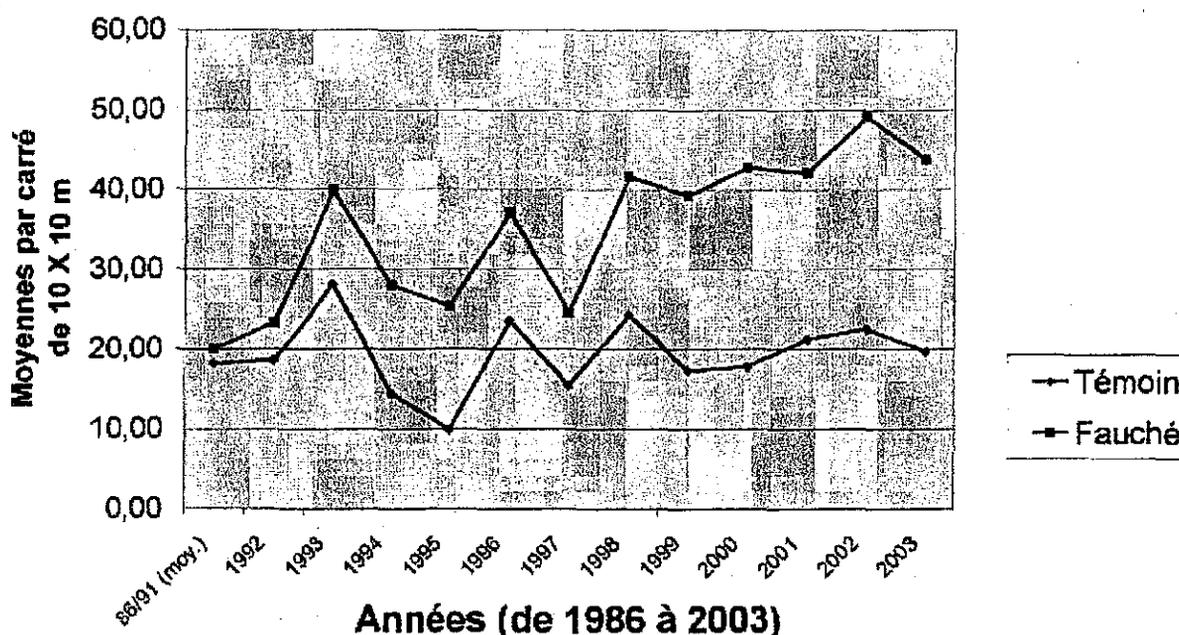
Profitant d'une belle journée ensoleillée, une vingtaine de natu's se sont retrouvés sur les Pairées à Resteigne pour notre traditionnel rendez-vous printanier.

RECENSEMENT DES ANEMONES

Le 18^e recensement annuel (eh oui déjà !) des fleurs d'anémones pulsatilles au **Tienne des Vignes** s'est effectué dans de bonnes conditions d'observation. Nous y avons dénombré 910 pieds fleuris au total dans les 60 carrés de 10x10 m prospectés. Le graphique ci-dessous indique l'évolution des populations dans les 11 carrés ayant fait l'objet d'un fauchage périodique en hiver (6 interventions depuis 1991) et dans les 11 carrés témoins correspondants n'ayant jamais été fauchés, mais seulement entretenus comme l'ensemble de la surface par débroussaillage. Il montre que la population d'anémones pulsatilles a plus que doublé dans les carrés fauchés, avec exportation des produits de la coupe, par rapport aux carrés témoins : 43,7 pieds fleuris en moyenne cette année par carré contre 19,7 dans les autres. Depuis 1991, date de la première intervention, la population s'est enrichie, grâce à nos petits soins, de +/- 2 pieds fleuris en moyenne par année et par carré. Merci les natu's ! La situation ne semble par contre pas s'améliorer dans la "goulette" (25 fleurs recensées) ni dans la zone située à proximité du réservoir (5 fleurs observées seulement !).

Le site des **Rochers du Maupas à Belvaux**, réserve naturelle domaniale depuis 1991, est bien connu des botanistes et des entomologistes pour sa richesse biologique remarquable. Il comporte également une belle population d'anémones pulsatilles que nous avons inventoriée au cours de l'après-midi : 72 touffes + 80 individus isolés, soit +/- 370 pieds fleuris au total ont été recensés (495 le 3/4/99). Le nombre est certainement sous-estimé car certaines fleurs avaient été coupées (broutées ?) ou étaient déjà au stade fructification, pouvant échapper ainsi facilement à notre investigation.

Evolution des populations d'anémones pulsatilles au Tienne des Vignes



Nous avons pu admirer également les premières floraisons du tabouret des montagnes (*Thlaspi montanum*), de la seclérie (*Sesleria caerulea*), de la potentille printanière (*Potentilla neumanniana*), sans oublier, bien sûr, les nombreuses touffes de muscari que les botanistes rattachaient jadis à l'espèce *Muscari botryoides* (RR) mais qui ne seraient en réalité, selon J. LAMBINON et J.L. GATHOYE (cf. *Natura Mosana*, vol. 52 n° 2, 1999), que le *Muscari armeniacum* des jardins !

Cette espèce, originaire du S-E de l'Europe et d'Asie Mineure, serait naturalisée sur les Rochers de Maupas depuis une trentaine d'années. Selon ces auteurs : "s'il est vrai qu'il n'y a pas de jardin à proximité de la station, on peut imaginer un apport de bulbes ou de graines, accidentel ou même volontaire, puisqu'on sait bien que cette singulière manière d'augmenter la biodiversité séduit malheureusement quelques inconscients des problèmes qu'entraînent de telles introductions ...".

Quoi qu'il en soit, ces jolies fleurs émaillent gaiement les rochers de leurs clochettes bleues pour notre plus grand ravissement.

AUTRES OBSERVATIONS NATURALISTES

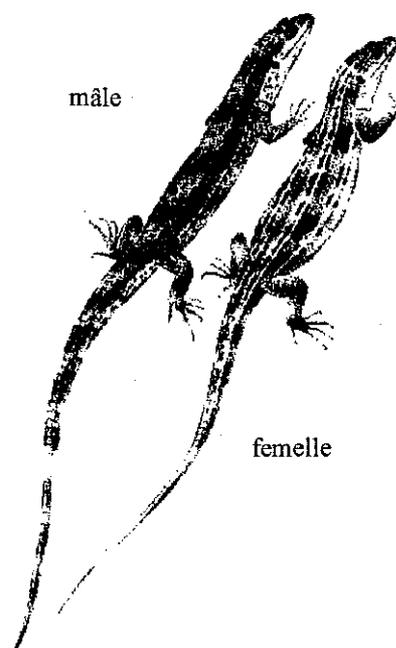
(Transmises par Marc PAQUAY)

1) Tienne des Vignes (FR 5651)Insectes :*Pyrgus malvae* (Hespérie de la Mauve) un exemplaire, le premier de la saison !*Andrena cineraria* : une andrène assez précoce qui butine habituellement les saules ;

Halictidae : une femelle capturée (caractéristique par le sillon glabre au bout de l'abdomen) ;

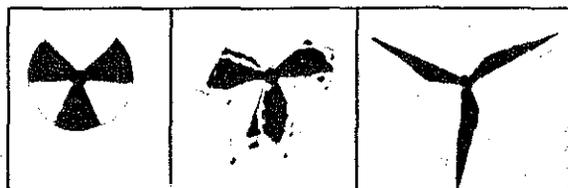
Osmia bicolor : abeille solitaire nidifiant dans les coquilles vides d'escargot ;*Eristalis pertinax* : un syrphe, déterminé par Damien ;*Enoplops scapha* : une punaise (Coreidae) peu courante détectée par Gérard par battage des genévriers.Avifaune :

Pour l'essentiel : chants du Pouillot fitis et du Pipit des arbres (migrateurs récemment rentrés), passage régulier de Linottes mélodieuses.

Herpétofaune :1 Lézard vivipare (*Lacerta vivipara*) sur la pelouse.**2) Rochers du Maupas (FR 5753)**Herpétofaune :7 ex. de Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) dispersés sur le versant ;Papillons :Rhopalocères : Aurore (*Antocharis cardamines*) 4 M, 3 F, une Petite Tortue (*Aglais urticae*), deux premiers Thécla de la ronce (*Callophrys rubi*), un Machaon (*Papilio machaon*).Autres insectes : *Emus hirtus* (très beau Staphyllin), rarement observé, *Andrena labiata* sur *Potentilla neumanniana*, *Osmia bicolor*, *Onthophagus* sp (dans un crottin), *Xanthogramma citrofaciatum* ...Une araignée-crabe (Thomisidae), *Xysticus bifasciatus* femelle, espèce des milieux secs et chauds.**Lézard vivipare**



CHRONIQUE DE L'ENVIRONNEMENT



1970

1990

2003

LES EOLIENNES DE HONNAY

Le 13 février 2003, à Honnay, la population était invitée à une réunion de consultation à propos de l'édification d'un parc de cinq éoliennes par la société ELECTRABEL.

Dans les années qui viennent, cette société doit en effet impérativement assurer la production d'un certain pourcentage d'électricité d'origine « douce » afin d'éviter de substantielles amendes, dont le montant retomberait inévitablement sur le consommateur...

Il s'agissait donc d'implanter, sur les crêtes de Honnay, cinq éoliennes de 2 MW pour une hauteur de 100 m et des pales de 80 m de diamètre. Etude d'incidence par une société indépendante, conformité avec le plan de secteur, souci de minimiser l'impact sur le paysage par des couleurs discrètes, mise en évidence de sites alternatifs moins intéressants sur la commune de Beauraing, nécessité de respecter les critères d'évaluation déterminés par la Région Wallonne, facilité de raccorder par câble le site de Honnay au poste électrique de Pondrome, nécessité d'aménager une route d'assez grand gabarit et des plates-formes de 10 ares pour permettre les travaux de maintenance des éoliennes, orientation idéale NO-SE de l'alignement d'éoliennes pour une rentabilité maximale, durée de vie des structures de 20 à 25 ans et remise en l'état du site après exploitation pour coût global de 12.000.000 d'euros ... telles furent quelques-unes des diverses informations transmises par les responsables d'ELECTRABEL chargés de la présentation du projet.

Dans leur toute grande majorité, les réactions et questions des nombreuses personnes présentes dans la salle exprimèrent un avis clairement opposé au projet : impact paysager, nuisances sonores, dévalorisation de l'immobilier, impact sur le tourisme, nuisance durant les travaux d'aménagement, dégradation du caractère pittoresque du site ... Au nom des NATURALISTES DE LA HAUTE-LESSE et d'AVES, Marc PAQUAY insista surtout sur les conséquences dommageables du projet situé sur une des plus importantes voies de migrations des oiseaux en Wallonie. Dans le cadre de l'enquête publique organisée officiellement durant 15 jours après cette réunion, notre association a transmis à l'administration communale de Beauraing le courrier, dont voici copie :

"Suite à la réunion de consultation du jeudi 13 février 2003, l'association des Naturalistes de la Haute-Lesse souhaite vous exprimer ses inquiétudes quant au projet de parc à éoliennes présenté par ELECTRABEL pour le site des crêtes de Honnay.

- 1. Les Naturalistes de la Haute-Lesse souhaitent d'abord rappeler leur avis favorable sur le principe du développement du recours à des énergies renouvelables, telle l'énergie d'origine éolienne.*
- 2. L'association considère toutefois comme regrettable, inadmissible et, pour tout dire, aberrant, le choix du site des crêtes de Honnay pour une telle implantation. Deux raisons principales justifient l'opposition clairement exprimée de notre association au choix du site de Honnay :*

a. *L'impact paysager* de cette implantation, tout subjectif qu'il soit, présente un caractère outrageant dans un site d'une telle qualité. Les paysages très ouverts de la région de Honnay, leurs grandes caractéristiques environnementales et esthétiques, leur état de préservation assuré jusqu'à ce jour, leur reconnaissance officielle par les autorités compétentes et la prise de conscience unanime de la population locale de la richesse d'un tel patrimoine, justifient une nécessité absolue de maintenir le site en l'état. L'attribution du label « Un des plus beaux villages de Wallonie » pour la localité de Sohier a par ailleurs officiellement reconnu la grande valeur patrimoniale de ce site, mais aussi de son environnement rural.

b. Les critères légaux d'évaluation du site choisi prévoient l'attention à accorder aux **zones de migrations d'oiseaux**. Or, les crêtes de Honnay se situent exactement sur le tracé d'une des plus importantes voies de migrations des oiseaux en Wallonie. Les études réalisées, depuis plusieurs années, par des ornithologues de notre association et de la société ornithologique AVES, démontrent l'extraordinaire concentration des flux migratoires sur le site de Honnay. C'est à l'endroit précis prévu pour l'implantation des éoliennes qu'ont été réalisées les multiples observations des équipes d'ornithologues. Notre administrateur, monsieur Parc PAQUAY, a activement participé à ces opérations de recensement et a déjà eu l'occasion de vous transmettre quelques résultats de cette étude. Ceux-ci ont été partiellement publiés et ont fait l'objet de nombreuses communications soulignant l'intérêt exceptionnel du site pour l'avifaune. Les observations réalisées comptabilisent plus de 600.000 oiseaux en migration, entre le début du mois d'août à la fin du mois de novembre et ce, uniquement dans la sphère limitée à un poste d'observation sur les crêtes de Honnay. Ce comptage ne concerne évidemment que les passages diurnes et on connaît l'importante circulation nocturne des migrants. Pour ce qui est des migrations automnales, on peut avancer le chiffre annuel, global et plausible de 4.000.000 d'oiseaux franchissant le talus ardennais à hauteur de Honnay.

Notre association reste à votre disposition pour préciser, si nécessaire, les raisons de notre opposition à l'implantation d'un parc à éoliennes sur le site des crêtes de Honnay. Nous osons croire que ces motifs, associés aux craintes diverses et légitimes des riverains du projet, permettront de sauvegarder un site remarquable de notre région.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, l'assurance de notre considération distinguée.²

Bruno MAREE, président¹

Aujourd'hui, le projet de parc à éoliennes de Honnay semble tout à fait remis en question. Du moins dans sa forme telle que proposée, dans un premier temps, par ELECTRABEL. La commune de Beauraing semble avoir pris conscience de l'impact réel d'un tel aménagement. Marc a poursuivi de nombreux contacts, tant avec les responsables communaux qu'avec le comité de défense constitué à Honnay, mais aussi avec les promoteurs de la société ELECTRABEL.

Il est évident que d'autres projets de parcs à éoliennes apparaîtront dans les mois ou les années qui viennent sur le territoire des communes que nous prospectons régulièrement. Il serait peut-être judicieux que les associations de protection de l'environnement, en principe favorables au recours aux énergies douces, se penchent globalement et préventivement sur le problème et déterminent leurs critères d'évaluation ou les limites acceptables à de tels projets. Peut-être faudrait-il même envisager de désigner, sur carte, des zones privilégiées par les naturalistes et pour lesquelles l'implantation d'éoliennes ne produirait qu'un impact réduit sur l'environnement ?

Ce sujet, avec bien d'autres, sera évoqué lors des prochaines réunions de la commission permanente de l'Environnement. Vous y êtes cordialement invités.

² Copie : ELECTRABEL Production, Monsieur Guy MATHIEU, Bvd du Régent, 8, 1000 BRUXELLES